

Transmettre aux personnes souffrant de troubles psychiques, avec l'aide de l'Unafam

L'Union nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (Unafam) s'est réunie dans le cadre de la journée des aidants et poursuit son action pour déstigmatiser les troubles psychiques qui touchent 700 000 personnes en France et par répercussion, 4 millions et demi d'aidants. L'Unafam 04 rappelle qu'elle est présente auprès de beaucoup d'institutions départementales et à l'hôpital.

Laurent Arnould, conseiller en gestion de patrimoine, est intervenu sur le thème "L'après soi : quelles sont les solutions patrimoniales pour organiser de son vivant la protection de son proche". Épineuse question quand le proche est touché par un trouble psychique : comment organiser la transmission de mes biens ? Comment assurer à mon enfant handicapé un niveau de vie décent si je viens à



Muriel Rochas (2e rang, 2e droite), présidente de la délégation Unafam 04 avait réuni les adhérents pour une journée d'information sur la transmission des biens.

/PHOTO IT

disparaître ? Laurent Arnould a répondu en donnant des pistes à adapter à la situation de chacun: les protections économiques à demander auprès de la MDPH, le mandat de protec-

tion future qui désigne une personne de confiance pour gérer ses intérêts, la transmission du patrimoine au sein de la famille et enfin des solutions juridiques et financières qui comportent

notamment les donations ou les divers contrats d'assurance.

I.T.

Délégation Unafam 04 : 04@unafam.org
ou 07 61 18 66 68